

A Simplicissimus Schiefbahn
1805/06

1805 1806



Le présent registre destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de Schiffbahr pendant l'an 1804 et contenant 12 feuilles a été coté et paraphé par première et dernière, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Crevelt le 2 jour comp^{te} an 12 de la République. Première feuille.

ACTE DE MARIAGE.

N.° 1 MAIRIE de Schiffbahr

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelt

Du Vingt quatre jour du mois de Vendémiaire an 12 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Jean Wolf

âgé de trente trois ans, né à Budges Département de la Noire
 le vingt cinq du mois de Mai an 1797
 profession de cultivateur demeurant à Schiffbahr
 Département de la Noire fils Joseph d'Antoine Wolf
 Département de la Noire demeurant à Sachsen

Et de Adelheid Schmitz Département de la Noire
Schiffbahr âgée de trente ans, née à
Matthieu Schmitz Département de la Noire de
 Département de la Noire fille Josephine
 Et de Sibille Koenig Département de la Noire de

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Schiffbahr le quatorze et vingt an Vendémiaire Et affichés aux termes de la loi. La présente vivante présente ont déclaré qu'elle avait été respectueusement consultée sur le mariage et qu'elle avait consenti et au contrat de mariage des époux

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Adelheid Schmitz l'autre Jean Wolf

En présence de Christine Krause demeurant à Schiffbahr
 Département de la Noire profession de charpentier

De Joseph Koenig demeurant à Schiffbahr
 Département de la Noire profession de Sans Etat

De Jean Martin Pasch demeurant à Schiffbahr
 Département de la Noire profession de journalier

De Arnold Schmitz demeurant à Schiffbahr
 Département de la Noire profession de tailleur

âgé de quarante trois ans

Après quoi, moi Laurent Kausser Maire de Schiffbahr faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Joseph Koenig Christine Krause
Arnold Schmitz Jean Martin Pasch
Laurent Kausser

1804

ACTE DE MARIAGE.

N.º 2 MAIRIE de Schiefbalm

ARRONDISSEMENT Communal de Crozet

Du quatorze jour du mois de brumaire an 8 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Cornu Joseph Pierre

âge de trente huit ans, né à Schiefbalm Département de la Roer

le seize du mois de raffre an 1767

profession de maître de col demeurant à Schiefbalm

Département de la Roer fils légitime de Jean Adolphe Pierre Pierre

Département de la Roer demeurant à Schiefbalm

Et de Marie Gertrude Coennes et de Anne Gulend

Coennes âgée de vingt neuf ans, née à Schiefbalm

Département de la Roer fille légitime de Pierre

Et de Marie Anne Poth

Département de la Roer

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Schiefbalm

Et affichés aux termes de la loi;

et des actes de l'absence des époux

Le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public; aux

termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Gertrude Coennes

l'autre Cornu Joseph Pierre

En présence de Joseph Pierre demeurant à Schiefbalm

Département de la Roer profession de Charpentier

De Gerard Schmitz demeurant à Schiefbalm

Département de la Roer profession de Cordonier

De Pierre Guiller Hauser demeurant à Schiefbalm

Département de la Roer profession de Particulier

De Jean Pierre Galtz demeurant à Schiefbalm

Département de la Roer profession de Chapelier

Après quoi, moi Laurent Hauser Maire de Schiefbalm

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux

sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Pierre Guillaume Hauser

Signature



ACTE DE MARIAGE.

N.° 3

MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Chavot

Du *vingt* jour du mois de *brumaire* *trois* an de la République Française

ACTE DE MARIAGE de *Jean Pierre Parsch*

âgé de *quarante quatre* ans, né à *Schiefbahn* Département de *la Saône*
le *douze* du mois de *octobre* L'an *1760*

profession de *ouvrier* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Saône* fils *Legitime* de *Jean Parsch* et de *Marie*
demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saône* et de *Marie*
Marie *holl.* *holl.* tous deux *decedés*

Et de *Margareth holl.* âgée de *quarante* ans, née à
Schiefbahn Département de *la Saône* fille *legitime* de *Hubert*
holl. *cultivateur* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saône*
Et de *Stille Wollner*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Schiefbahn*

Le *vingt* *vingt six* *numéro*
Et affichés aux termes de la loi;

*La mère de l'époux présente déclarant qu'elle avait été
reproductivement conduite et qu'elle avait conduit
et en acte de naissance des Epoux*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Jean Pierre Parsch*

l'autre *Margareth holl.*
En présence de *Hubert* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Saône* profession de *Cultivateur*

âgé de *soixante six* ans
De *Cyprien Parsch* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Saône* profession de *filateur de laine*

âgé de *soixante six* ans
De *Jean Adam Parsch* demeurant à *Kaust*
Département de *la Saône* profession de *Cultivateur*

âgé de *soixante deux* ans
De *Jean Bernier* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Saône* profession de *Chapellier*

âgé de *vingt cinq* ans.

Après quoi, moi *Laurent Hauer* Maire de *Schiefbahn*
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins,

Goswinant Adam Rappalt *Johann Jakob*

Engelbert Parsch Les autres témoins ont déclaré ne savoir pas

Hubert

ACTE DE MARIAGE.

N.º 4

MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Crest

Du *premier* jour du mois de *juin* an 15 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Hubert Bernel*

âgé de *vingt quatre* ans, né à *Schiefbahn* Département de *Sarthe*
le *premier* du mois de *Novembre* an *1780*

profession de *chapelain* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Sarthe* fils *légitime* de *Pierre Bernel*
demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Sarthe* et de *Marguerite*

Et de *Elisabeth Raspels* âgée de *vingt deux* ans, née à *Karst*
vingt deux Département de *la Sarthe* fille *légitime* de *Jean*
Adam Raspels demeurant à *Karst*
Département de *la Sarthe*

Et de *Madeleine Linnert*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Schiefbahn*
le *vingt* et *vingt dix* Brumaire

Et affichés aux termes de la loi;
Les parents respectifs présents du mariage qui en avaient été
respectivement consultés et qu'ils avaient consulté
et les aînés de naissance des Epoux

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'une de *Hubert Bernel*

l'autre de *Elisabeth Raspels*

En présence de *Jean Adam Raspels* demeurant à *Karst*
Département de *la Sarthe* profession de *Cultivateur*
âgé de *soixante deux* ans

De *Jean Bernel* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Sarthe* profession de *Chapelain*
âgé de *vingt cinq* ans

De *Jean Pierre Raspels* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Sarthe* profession de *Cultivateur*
âgé de *quarante quatre* ans

De *Charles Raspels* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Sarthe* profession de *Fils de loi*
âgé de *vingt dix* ans

Après quoi, moi *Louise Wausser* Maire de *Schiefbahn*

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Johann Raspels Engelbert Raspels Johann

L'an témoin, déclare de ne savoir pas écrire

Wausser



ACTE DE MARIAGE.

N.° *S* MAIRIE de *Schießbach* 19/105

ARRONDISSEMENT Communal de *Crevin*

Du *Vingtième* jour du mois de *Mars* an *13* de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Jean Joseph Knepperges*

âgé de *vingt trois* ans, né à *Corschenbrunn* Département de *Bohême* an *1782*

profession de *Cultivateur* le *vingt* du mois de *Mars* demeurant à *Schießbach*

Département de *la Boër* fils *légitime* de *Jean Knepperges* demeurant à *Corschenbrunn*

Département de *la Boër* Et de *Marie Magdalene Griebmanns* âgée de *vingt neuf* ans, née à *Schießbach*

Département de *la Boër* fille de *Jean Griebmanns* demeurant à *Schießbach*

Et de *Anne Catharine Beckes* de *Crevin*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Schießbach* le *vingt deux* Mars

Et affichés aux termes de la loi; Les parents des époux présents ou leurs représentants ont été respectivement consultés et ils ont consenti

et les actes de mariage des époux le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Magdalene Griebmanns*

l'autre *Jean Joseph Knepperges* En présence de *Jean Griebmanns* demeurant à *Schießbach*

Département de *Bohême* profession de *Cultivateur* âgé de *vingt trois* ans

De *Jean Knepperges* demeurant à *Corschenbrunn* profession de *Journaier*

Département de *Bohême* âgé de *vingt neuf* ans demeurant à *Schießbach* profession de *Voilure*

De *Jean Christian Drisen* demeurant à *Schießbach* profession de *Voilure*

Département de *Bohême* âgé de *vingt deux* ans demeurant à *Schießbach* profession de *Gardeur Charpentier*

De *Gerard Drisen* demeurant à *Schießbach* profession de *Gardeur Charpentier*

Après quoi, moi *Laurin Heuser* Maire de *Schießbach* faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins,

Jos. Griebmanns
Gerd. Drisen
Laurin Heuser

ACTE DE MARIAGE

N.º 6 MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Crest

Du Vingt cinq jour du mois de Vrose an 1 de la République Française

ACTE DE MARIAGE de Jean Pierre Hutz
Âgé de Vingt deux ans, né à Sutzgen
profession de Cordonnier
Département de la Noie
Démourant à Sutzgen
et de Marie Sosech

Et de Marie Catharine Schlang
Âgée de Vingt deux ans, née à Schiefbahn
Département de la Noie
Démourant à Schiefbahn

Et de Anne Catharine Storken

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Schiefbahn

Et affichés aux termes de la loi;
les parents respectifs présents ou par procuration ont été entendus et ont consenti au mariage et qu'ils ont signé les bans de mariage des époux

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un de Marie Catharine Schlang

l'autre de Jean Pierre Hutz
En présence de Jean Henri Hutz
Département de la Noie
profession de Cordonnier
démourant à Sutzgen

Âgé de Vingt cinq ans.
De Robert Slappen
Département de la Noie
profession de Sans Etat
démourant à Schiefbahn

Âgé de Vingt deux ans
De Jean Pierre Hutz
Département de la Noie
profession de Cordonnier
démourant à Sutzgen

Âgé de cinquante sept ans
De Conrad Schlang
Département de la Noie
profession de Sifonier
démourant à Schiefbahn

Âgé de quarante quatre ans
Après quoi, moi Laurent Hauser Maire de Schiefbahn

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Johann Heinrich Hutz, Johann Jakob Hutz, Conrad Schlang
Je soussigné, le Maire, ai prononcé et déclaré au nom de la loi, lesdits époux unis en mariage.
Signature

ACTE DE MARIAGE.

N.º 7

MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelt

Du 27 Sept jour du mois de Septembre l'an de la République Française,

ACTE DE MARIAGE de Paul Beckers

âgé de trente-deux ans, né à Kleinbroich Département de la Roer le trentième du mois de mai an 1843

profession de journalier demeurant à Willich Département de la Roer fils de Mathias Beckers demeurant à Kleinbroich et de Margr. Schley

Département de la Roer

Et de Sibille Margareth Schleyers âgée de trente-neuf ans, née à Schiefbahn Département de la Roer fille de Henri Schwoers de Schiefbahn

Département de la Roer Et de Margareth Sibille Schwoers

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Schiefbahn le sept et quatorze pluviose Et affichés aux termes de la loi;

Le père de l'époux présent surant qu'il avait été respectueusement consulté sur le mariage et qu'il avait consenti et les actes de naissance des époux

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un de l'autre Sibille Margareth Schwoers l'autre Paul Beckers

En présence de Emmentent demeurant à Schiefbahn profession de charpentier

Département de la Roer âgé de quarant-cinq ans De Pierre Gerdy demeurant à Schiefbahn

Département de la Roer profession de tisserand âgé de cinquante-cinq ans De Henri Beckers demeurant à Schiefbahn

Département de la Roer profession de Schwoers âgé de trente-cinq ans

De Jean Mathieu Schmitz demeurant à Schiefbahn Département de la Roer profession de boulanger

âgé de cinquante-trois ans

Après quoi, moi Laurent Hauser Maire de Schiefbahn faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins,

Emmentent Joseph Mathieu Schmitz

Hauser

ACTE DE MARIAGE.

N.° 9 MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de *Crevelt*

Du *huit* jour du mois de *provisoire* an 13 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Jean Pierre Gernes*

âgé de *vingt-neuf* ans, né à *Schiefbahn* Département de *la Saxe*

le *sept* du mois de *mars* an *1776*

profession de *cultivateur* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saxe* fils *légitime* de *piere Gernes* décédé demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saxe* et de *Marie Margarethe Hoff* âgée de *vingt-quatre* ans, née à *Vieksen*

Département de *la Saxe* fille *Célestine* de *Germain Hoff*

Et de *Marie Margarethe Hoff* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saxe* Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Schiefbahn*

Et affichés aux termes de la loi;

Les mères des Epoux présents, déclarant qu'elles avaient été officiellement consultées et qu'elles avaient consenti

et les actes de mariage des Epoux

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Margarethe Hoff*

l'autre *Jean Pierre Gernes*

En présence de *Jean Clausen* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saxe* profession de *cordonnier*

âgé de *quarante six* ans demeurant à *Schiefbahn*

De *Hubert Gernes* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saxe* profession de *cultivateur*

âgé de *vingt-deux* ans demeurant à *Schiefbahn*

De *Mathieu Hoff* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saxe* profession de *cultivateur*

âgé de *vingt-cinq* ans demeurant à *Schiefbahn*

De *Gerhard Schmitt* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saxe* profession de *cultivateur*

âgé de *quarante-cinq* ans.

Après quoi, moi *Stanner* Maire de *Schiefbahn*

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux

sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Johann Klöme *Zurhorst*

ACTE DE MARIAGE.

N.º 98 MAIRIE de Schiefbahn
ARRONDISSEMENT Communal de Crevin

Du premier jour du mois de prairial an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Pierre Guillaume Josten
âgé de ans, né à Département de
le du mois de an
profession de fils légitime. demeurant à
Département de Crevin de demeurant à
Département de Crevin et de

Et de Marie & Thérèse Stalh
Schiefbahn Département de Crevin
Jean Stalh sans état de
Département de Crevin
Et de Marie Kocken
Département de Crevin

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Schiefbahn
Et affichés aux termes de la loi;

les parents des époux présents déclarent qu'ils avaient été
respectivement consultés et qu'ils avaient consenti
et les acts des notaires des époux
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un de Marie Magdalen Stalh
l'autre de Pierre Guille Josten
En présence de Jean Stalh demeurant à Schiefbahn
Département de Crevin profession de
âgé de De Henri Stalh demeurant à Schiefbahn
Département de Crevin profession de
âgé de De Jacques Josten demeurant à Crevin
Département de Crevin profession de
âgé de De Jean Josten demeurant à Crevin
Département de Crevin profession de

Après quoi, moi Louis Glauber Maire de Schiefbahn
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins,

Henri Katt Jacobus Josten Reinhold Josten
Glauber

ACTE DE MARIAGE.

N.º 10

MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du vingt jour du mois de Primal l'an de la République Française,

ACTE DE MARIAGE de Michel Driesen

âgé de vingt trois ans, né à Schiefbahn Département de la Saare
le deux auquide du mois de mai an 1782

profession de journalier demeurant à Schiefbahn
Département de la Saare fils de Michel Legitime de Michel Driesen
demeurant à Schiefbahn

Département de la Saare et de Margareth Weges

Et de Anne Margareth Hoeker âgée de vingt cinq ans, née à Lutgen
Département de la Saare fille Legitime de Jean Hoeker
demeurant à Lutgen

Département de la Saare

Et de Anne Marie Bernard

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Schiefbahn

le dix dix huit primal
Et affichés aux termes de la loi;

les parents des Epoux déclarant qu'ils avaient été respectueusement
Consultés et qu'ils avaient consenti

et les acts des naissances des Epoux
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un de Anne Margareth Hoeker

l'autre de Michel Driesen

En présence de Jean Pierre Cheuron demeurant à Schiefbahn
Département de la Saare profession de Cultivateur

âgé de cinquante cinq ans
De Jean Hoeker demeurant à Lutgen
Département de la Saare profession de Charpentier

âgé de cinquante sept ans
De Michel Weges demeurant à Schiefbahn
Département de la Saare profession de Charpentier

âgé de soixante ans
De Richard Hoeker demeurant à Schiefbahn
Département de la Saare profession de Cordonnier

âgé de quarant quatre ans

Après quoi, moi Laurent Hanssen Maire de Schiefbahn
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

M. Hanssen
L. Hanssen

11ième et 12ième feuillets
ACTE DE MARIAGE.

Synapper

N.° 11 - MAIRIE de Schiefbahn -

ARRONDISSEMENT Communal d

Du ~~11~~ *10* jour du mois de *Mars* an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Cornel Lück* *antoin Liden*

agé de *vingt sept* ans, né à *Wegberg* Département de *la Moselle*
le *deux* du mois de *septembre* an *1899*

profession de *parlementier* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Moselle* fils *Legitime* de *Mathieu Liden*
de son épouse Catherine Küppers demeurant à *Wegberg*
Département de *la Moselle* et de *Anna Liden*

Et de *Marie Margarethe Küppers* Agée de *vingt cinq* ans, née à
Schiefbahn Département de *la Moselle* fille *legitime* de
Mathieu Küppers demeurant à *Schiefbahn*
Département de *la Moselle*

Et de *Joseph Soemmer*
Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à
le 10 Mars 1899 *M. Liden*
Et affichés aux termes de la loi;

*Les parents de l'époux déclarent qu'ils avaient été respectueusement
consultés et qu'ils avaient consenti*

et les actes de naissance des époux
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *de Marie Margarethe Küppers*

l'autre *antoin Liden*
En présence de *Marie Pierre Küppers* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Moselle* profession de *Cultivateur*

agé de *vingt huit* ans De *Gerhard Schmitz* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Moselle* profession de *Cordonier*

agé de *quarante* ans De *Cornel Lück* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Moselle* profession de *journalier*

agé de *vingt sept* ans De *Jean Michel Lules* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Moselle* profession de *Cultivateur*

Après quoi, moi *Laurent Blanche* Maire de *Schiefbahn*
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Gerhard Schmitz *Cornel Lück*

Jos. Miesel *Antoin Liden*

ACTE DE MARIAGE.

N.º 12 MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de *Genes*

Du *Vingt* jour du mois de *Mars* an 18 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Jean Pierre Cornuël Kules*

Âgé de *Vingt six* ans, né à *Kleinbraich* Département de *la Sarre*

profession de *journalier* le *vingt un* du mois de *Mars* an *1779*

Département de *la Sarre* fils *légitime* demeurant à *Schiefbahn*

Et de *Marie Christine Kules* âgée de *Vingt trois* ans, née à *Schiefbahn*

Département de *la Sarre* fille *légitime* de *Jean*

Département de *la Sarre* Et de *Elisabeth Hoer*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *la Sarre* le *vingt huit* messidor Et affichés aux termes de la loi;

Les parents respectifs présents déclarant qu'ils avaient été respectueusement consultés sur ce mariage et qu'ils avaient consenti

et les actes des publications des époux le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un de *Marie Christine Kules*

l'autre de *Cornuël Kules* demeurant à *Schiefbahn*

En présence de *Jean Kules* demeurant à *Schiefbahn* profession de *Cultivateur*

Département de *la Sarre* âgé de *soixante quatre* ans

De *Jean Pierre Kules* demeurant à *Schiefbahn* profession de *Vallet*

Département de *la Sarre* âgé de *trente* ans

De *Jean Pierre Kuper* demeurant à *Schiefbahn* profession de *Cultivateur*

Département de *la Sarre* âgé de *vingt un* an

De *Gerhard Kules* demeurant à *Kleinbraich* profession de *journalier*

Département de *la Sarre* âgé de *vingt quatre* ans

Après quoi, moi *Laurant Hauser* Maire de *Schiefbahn* faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Johannes Kules
Johannes Kules
Johannes Kules

ACTE DE MARIAGE.

Souquet

N.º 13

MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT communal de Crevin

Du *Vingt* jour du mois de *septembre* an *creux* de la Rép. fr.

ACTE DE MARIAGE de *Jean Pessen*

âgé de *vingt huit* ans, né à *melman sur l'autre* Département
d' *le* du mois de *septembre* an *1847*
profession de *Cultivateur* demeurant à *melman* Dépar-
tement d' *le* fils *legitime* d' *Adam Pessen*
demeurant à *melman*
Département de *l'autre* et de *Cristine Gommersbach*

Et de *Sibille müllers* âgée de *vingt trois* ans, née à *Arzath*
à *Arzath* Département de *le*
du mois de *le* an *le* fille *legitime* de *Henry müllers*
demeurant à *Schiefbahn* Département de *le*
et de *Marie Sibille Schwan*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications
de mariage faites à *Schiefbahn* le *dieux* *dieux huit* *melman*
et affichés aux termes de la loi;

les parents des parties présents déclarent qu'ils ont respectueusement
consulté sur ce mariage & qu'ils ont consenti

à *les* *actes des* *mariage* *des* *époux*
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par
moi, officier public, aux termes de la loi.

Lesdits Epoux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *de Sibille müllers*

- l'autre *Jean Pessen*
- En présence de *Henry müllers* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *le* profession de *Cultivateur*
âgé de *cinquante quatre* ans
- De *Guill. Hauser* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *le* profession de *Sans état*
âgé de *vingt cinq* ans
- De *Jean Pies* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *le* profession de *Chapelier*
âgé de *vingt six* ans
- Et de *Jean Schmidt* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *le* profession de *Cordonnier*
âgé de *quarante cinq* ans

Après quoi, moi *Louise Hauser* Maire d' *Schiefbahn*
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au
nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits
époux et témoins

Prof

3 Schiffbahn

Le présent registre destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de Schiffbahn pendant l'an 14 et contenant deux feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Revel le premier vœu de l'année an 14 de la République.

Premier feuillet.

Snypper

ACTE DE MARIAGE.

N.º 1 MAIRIE de Schiffbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Civite

Du premier jour du mois de Septembre an quatorze de la République française mil huit cent)

ACTE DE MARIAGE de Ferdinand Schmitz

âgé de trente cinq ans, né à Schiffbahn Dép.t de la Saône le dix sept du mois de Septembre l'an mil sept cent soixante dix profession d'un journalier

demeurant à Schiffbahn Dép.t de la Saône, fils

d. Louis Schmitz mort demeurant à Schiffbahn

Dép.t de la Saône et d'Anne Catharine Boursels tous deux morts

Et de Anne Catharine Stalt

âgée de trente ans, née à Schiffbahn Dép.t de la Saône

le vingt deux du mois de février l'an mil sept cent soixante seize fille légitime

d Jacques Stalt mort demeurant à Schiffbahn

Dép.t de la Saône et d'Anne Gertrude Klumpen

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Schiffbahn

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Schiffbahn ; lu

l'extrait de naissance de l'époux ; lu le chapitre six du titre du mariage, La parure de l'épouse

présente de l'époux qu'elle avait été officiellement consultée et qu'elle avait consenti

le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de

la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la demoiselle Anne Catharine

Stalt, l'autre le Sieur Ferdinand Schmitz demeurant à Schiffbahn

En présence de Louis Schmitz demeurant à Schiffbahn

Dép.t de la Saône profession de Cordonnier âgé de soixante dix ans

d. Guillaume Hauser demeurant à Schiffbahn

Dép.t de la Saône profession de particulier âgé de vingt quatre ans

d. Joseph Josler demeurant à Schiffbahn

Dép.t de la Saône profession de tuteur âgé de vingt six ans

d. Eugel Stalt demeurant à Schiffbahn

Dép.t de la Saône profession de pain d'épice âgé de vingt cinq ans

Après quoi, nous Laurent Hauser Maire de la Commune de Schiffbahn faisant les

fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en

mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite Signé

M. Schmitz Joseph Josler Eugel Stalt

ACTE DE MARIAGE.

N.º 2

MAIRIE de Schiefstaten

ARRONDISSEMENT Communal de Aarwyl

Du 27^e jour du mois de Septembre an quatre mil huit cent de la République française

ACTE DE MARIAGE de Guerd Ceissen

Agé de cinquante trois ans, né à Gerdersath Dép.t de la Sarre

le dix jour du mois d'octobre l'an mil sept cent cinquante trois profession

de journalier demeurant à Schiefstaten Dép.t de la Sarre, fils légitime

de Henry Ceissen demeurant à Gerdersath

Dép.t de la Sarre et de Catherine Schief pour deux deidés

Et de Anne Catharine Haeren

Agée de quarante ans, née à Aarwyl maire Schief Dép.t de la Sarre

le vingt cinq du mois de juin l'an mil sept cent cinquante cinq fille

legitime de Mathieu Haeren demeurant à Aarwyl maire Schief

Dép.t de la Sarre et de Catherine Schief pour deux deidés

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Schiefstaten

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Schiefstaten ; lu

l' extrait de naissance de épou ; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un

, l'autre l'

En présence de Jean Pierre Schief demeurant à Schiefstaten

Dép.t de la Sarre profession de Charpentier âgé de cinquante six ans

de Gerhard Schief demeurant à Schiefstaten

Dép.t de la Sarre profession de Courcier âgé de cinquante ans

d. Jean Pierre Schief demeurant à Schiefstaten

Dép.t de la Sarre profession de Chapelier âgé de vingt six ans

d. Jean Louis Schief demeurant à Schiefstaten

Dép.t de la Sarre profession de Chapelier âgé de vingt huit ans

Après quoi, nous Laurent Haeren Maire de Schiefstaten faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux son unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite



ACTE DE MARIAGE.

N.º 3

MAIRIE de *Schiffborn*

ARRONDISSEMENT Communal de *Creut*

Du *neuf* jour du mois de *Janvier* an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Jean Georges*

âgé de *soixante deux* ans, né à *Brüll*

Département de *la Saar* an *1744*

profession de *journalier* le *neuf* du mois de *avril*

demeurant à *Schiffborn* d' *Jean Georges* demeurant à *Brüll*

Département de *la Saar* fils *légitimes*

et de *Mme. Higs mort*

Et de *Marie Elise Driessen*

Département de *la Saar*

âgée de *cinquante* ans, née à *Kleinembach* de *Witz* fille *légitime* demeurant à *Kleinembach*

Département de *la Saar*

Et de *Sarah Durm tous deux morts*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à

Et affichés aux termes de la loi;

sur les exp. de décès des parents respectifs

et

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Elise Driessen*

l'autre *Jean Georges*

En présence de *Jacques Grossmanns* demeurant à *Schiffborn*

Département de *la Saar* profession de *Cultivateur*

âgé de *cinquante* ans

De *Jacqui tout menu* demeurant à *Schiffborn*

Département de *la Saar* profession de *filles d'atelier*

âgé de *huit* ans

De *Charles Sangler* demeurant à *Schiffborn*

Département de *la Saar* profession de *libraire*

âgé de *quarante* ans

De *Jacques Krieger* demeurant à *Schiffborn*

Département de *la Saar* profession de *Charpentier*

âgé de *soixante* ans

Après quoi, moi *Emment Hauser* Maire de *Schiffborn*

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Jacques Grossmanns
Charles Sangler

ACTE DE MARIAGE.

N.º 4

M A I R I E de *Schiffbalm*

ARRONDISSEMENT Communal de *Crevin*

Du *neuf* jour du mois de *Janvier* l'an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Antoine Pierre Kuesters*

Agé de *vingt quatre* ans, né à *Schiffbalm* Département de *Bas Rhin*
le *vingt* du mois de *Janvier* an *1842*.

profession de *ouvrier* demeurant à *Schiffbalm*
Département de *la Saar* fils *légitimes* d' *Ursula Kuesters*
demeurant à *Schiffbalm*

Département de *la Saar*

et de *Ursula Engel*

Et de *Marie Catharine Krauthausen*
Département de *la Saar*

agée de *vingt neuf* ans, née à *Schiffbalm*
fille *légitime* de *Henri*
demeurant à *Schiffbalm*

Département de *la Saar*

Et de *Marie Magdalene Koller*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Schiffbalm*

Et affichés aux termes de la loi;

les parents

et
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public; aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Catharine Krauthausen*

l'autre *Antoine Pierre Kuesters*

En présence de *Jacques Koller*

Département de *la Saar*

âge de *vingt quatre* ans

De *Jean Pierre Koller*

Département de *la Saar*

âge de *deux* ans

De *Michel Koller*

Département de *la Saar*

âge de *sept*

De *Guillaume Koller*

Département de *la Saar*

âge de *cinquante* ans

profession de *cultivateur* demeurant à *Schiffbalm*

profession de *cultivateur* demeurant à *Bas*

profession de *libraire* demeurant à *Bas*

profession de *journalier* demeurant à *Bas*

Après quoi, moi
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins,

Jacques Koller



ACTE DE MARIAGE.

N.º 5

MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Crovet

Du *Vingt* jour du mois de *Janvier* an *mil huit cent soix* de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Henry Berekhan*

âge de *trente deux* ans, né à *Schelsen* Département de *la Saar*

profession de *un bouillier* du mois de _____ an _____

Département de *la Saar* fils en légitimes demeurant à *idem*

Département de *la Saar* et de *gestraud Schloos*

Et de *Clise Brucher* Département de *la Saar* âgée de *trente* ans, née à *Schiefbahn*

Département de *la Saar* fille en légitimes demeurant à *Schiefbahn*

Et de *Marie Brucher* Département de *la Saar* âgée de *trente* ans, née à *Schiefbahn*

Département de *la Saar* Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à _____

Et affichés aux termes de la loi; ou l'espoux présent devant qui elle avait été contractée et qu'elle avait consenti

et l'acte de naissance de l'époux le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Clise Brucher*

l'autre *Henry Berekhan*

En présence de *François Willen* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saar* profession de *Boulangier*

âge de *cinquante huit* ans

De *Adolphe Berekhan* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saar* profession de *vendeur de bière*

âge de *cinquante ans*

De *André Brucher* demeurant à *Cassebenbroich*

Département de *la Saar* profession de *partenentier*

âge de *vingt trois ans*

De *Guillaume Kaster* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *la Saar* profession de *partenentier*

âge de *vingt quatre ans*

Après quoi, moi _____ Maire d _____

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Guill. Kausa *André Brucher*

Les autres témoins ont déclaré ne savoir signer

Guill. Kausa

ACTE DE MARIAGE.

N. 13 MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Creveld

Du neuf dix sept jour du mois de janvier mil huit cent dix an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Jean pier Schmitz
agé de vingt six ans, né à Creveld
profession de maître
Département de la Saer

Et de Guillaumette Josephine Françoise Staudack
Département de la Saer
Et de Anne Catharine Elberfeld

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à
Et affichés aux termes de la loi;

et
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux
termes de la loi.
Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

l'autre
En présence de Jacques Kabbasch
Département de la Saer
De Jean Pierre Joseph Guille Hauser
Département de la Saer
De Marie Catherine Gille Hauser
Département de la Saer
De Guillemilien Jean Schmitz
Département de la Saer

Après quoi, moi
Maire d
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins,

Guille Hauser, Charles Staudack, J. Schmitz
Officier public

ACTE DE MARIAGE.

N.º 17

MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Cresset

Du vingt jour du mois de mai

an mil huit cent dix de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Martin Hansen

âge de vingt huit ans, né à Harboine

Département de la Saône

le dixième

du mois de novembre

an 1778

profession de rassembleur

demeurant à Schiefbahn

Département de la Saône

filz légitime

d Jean Hansen

demeurant à Harboine

Département de la Saône

et de Hélène Boisset

Et de Marie Gertrude Bussier

agée de trente quatre ans, née à Anrales

Marie Ullrich Département de la Saône

fille légitime de Henri Bussier

Département de la Saône

Et de Marie Schlincker

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à

Et affichés aux termes de la loi;

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

l'autre

En présence de Guille Hansen demeurant à Harboine

Département de la Saône profession de journalier

âge de trente trois ans

De Jean Pierre Hippert demeurant à Schiefbahn

Département de la Saône profession de journalier

âge de trente ans

De Antoine Boerem demeurant à Schiefbahn

Département de la Saône profession de cultivateur

âge de cinquante cinq ans

De Jean Pierre Hansen demeurant à Schiefbahn

Département de la Saône profession de cult.

âge de cinquante deux ans

Après quoi, moi Maire d' Schiefbahn faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins,

Guillaume Hansen et Henri Boerem

Les deux témoins ont déclaré ne savoir rien

ACTE DE MARIAGE.

N.º 8

M A I R I E de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Crevin

Du *Singt trois* jour du mois de *juillet* 1806 an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Pierre Guillaume Hauser*

Agé de *Vingt cinq* ans, né à *Schiefbahn* Département de *Lothar*
le *deux* du mois de *août* an *1781*

profession de *seigneur de la terre* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *Lothar* fils *légitime* de *Lamont Hauser* *seigneur de la terre de Schiefbahn*
demeurant à *Schiefbahn*

Département de *Lothar* et de

Et de *Margarethe Herten* âgée de *vingt* ans, née à *Schiefbahn*
Département de *Lothar* fille *légitime* de *Joseph Herten*
demeurant à *Schiefbahn*

Département de *Lothar*
Et de *Anna Catharina Elberfeld*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à

Et affichés aux termes de la loi;

et
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

l'autre

En présence de *Pierre Hauser* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *Lothar* profession de *seigneur de la terre*

Agé de *vingt cinq* ans
De *Charles Hauser* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *Lothar* profession de *seigneur de la terre*
Agé de *vingt huit* ans

De *Jean Marie* demeurant à *Schiefbahn*
Département de *Lothar* profession de *Chapelier*

Agé de *vingt six* ans
De *Guill. Hauser* demeurant à *Schiefbahn*

Département de *Lothar* profession de *Marchand de vin*
Agé de *vingt cinq* ans

Après quoi, moi Maire d
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

J. C. R. mitz

C. Hauser

Hauser

581806

1806

ACTE DE MARIAGE.

N.º 9 MAIRIE de Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal de Crevin

Du vingt jour du mois de avril an mil huit cent dix de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Justines Schwitzger

âge de vingt sept ans, né à Schiefbahn Département de la Moselle le vingt sept du mois de juin an 1879 profession de Boulanger demeurant à Aumont Département de la Moselle fils légitime de Jean Schwitzger demeurant à Schiefbahn

Département de la Moselle et de Marie Margreth

Et de Marie Anne Maers âgée de vingt cinq ans, née à Schiefbahn Département de la Moselle fille légitime de Jean Maers demeurant à Schiefbahn

Département de la Moselle Et de Marie Catharine Gilbert

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Schiefbahn

Et affichés aux termes de la loi;

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

l'autre

En présence de Jean Maers demeurant à Schiefbahn Département de la Moselle profession de Boulanger

De Jean Schwitzger demeurant à Schiefbahn Département de la Moselle profession de Charpentier

De Cornéil Joseph Bauer demeurant à Schiefbahn Département de la Moselle profession de maître de Cole

De Guillaume Schneider demeurant à Schiefbahn Département de la Moselle profession de Boulanger

Après quoi, moi Maire d

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Justines Schwitzger Cornéil Joseph Bauer

ACTE DE MARIAGE.

N.º 10

MAIRIE de Schüßbach

ARRONDISSEMENT Communal de Crevin

Du 27 jour du mois de Septembre an mil huit cent dix de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Jean Pierre Orth.

Agé de vingt sept ans, né à Schüßbach Département de la Sarre le 27 sept du mois de Septembre an 1779

profession de Chapelain demeurant à Schüßbach

Département de la Sarre fils légitime de feu Louis Orth et de Marie Mag Dalber demeurant à Schüßbach

Et de Anne Margarethe Voetger Département de la Sarre

Agée de vingt quatre ans, née à Schüßbach fille légitime de feu Rengelbe demeurant à Schüßbach en son vivant

Et de Marie Elise Brueger Département de la Sarre

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Schüßbach

Et affichés aux termes de la loi;

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Anne Marguerite Voetger l'autre Jean Pierre Orth

En présence de Henry Orth demeurant à Schüßbach

Département de la Sarre profession de Chapelain

De Joseph Joisten demeurant à idem

Département de idem profession de menuisier

De Jacques Voetger demeurant à idem

Département de idem profession de palefrenier

De Guillaume Brueger demeurant à idem

Département de idem profession de boucher

Après quoi, moi Laurent Hauser Maire de Schüßbach

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, Et ont lesdits époux et témoins

caputurés et ont signé et ont signé et ont signé

Johann Peter Orth, Anne Margarethe Voetger, Henry Orth, Joseph Joisten, Jacques Voetger, Guillaume Brueger, Laurent Hauser

unir pour être un

ACTE DE MARIAGE.

N.º 11

MAIRIE de Schöpsbach

ARRONDISSEMENT Communal de Cuvet

Du *10* jour du mois de *Septembre* l'an *mille sept cent quatre vingt dix* de la République française
(mil huit cent *soixante*)

ACTE DE MARIAGE d'*André Kellers*
âgé de *vingt trois* ans, né à *Schöpsbach* Dép. t de *la Sarre*
le *sept* jour du mois de *Janvier* l'an mil sept cent *quatre vingt dix* profession *peintre*
d'*peintre* demeurant à *Schöpsbach* Dép. t de *la Sarre*, fils *légitime*
de feu *Jacques Kellers* en son vivant demeurant à *Schöpsbach*
Dép. t de *la Sarre* et d'*Agnes Kellers*

Et de *Catherine Adolphe Schmidt*
âgée de *vingt quatre* ans, née à *Schöpsbach* Dép. t de *la Sarre*
le *trois* jour du mois de *Septembre* l'an mil sept cent *quatre vingt dix* fille *légitime*
de feu *Hubert Schmidt* en son vivant demeurant à *Schöpsbach*
Dép. t de *la Sarre* et d'*Anna Christine Schmidt*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Schöpsbach*
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Schöpsbach*; lu
le *10* extrait de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage,
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *Catherine Adolphe Schmidt*
André Kellers, l'autre l'*André Kellers*
En présence de *Engelbert Hahn* demeurant à *Schöpsbach*
Dép. t de *la Sarre* profession d'*charpentier* âgé de *quarante trois* ans
d'*François Willers* demeurant à *Wies*
Dép. t de *la Sarre* profession d'*ouvrier* âgé de *cinquante sept* ans
d'*Henry Ries* demeurant à *Wies*
Dép. t de *la Sarre* profession d'*tailleur* âgé de *cinquante trois* ans
d'*Henry Parisse* demeurant à *Schöpsbach*
Dép. t de *la Sarre* profession d'*ouvrier* âgé de *vingt trois* ans

Après quoi, nous *Laurent Haeyer* Maire de *Schöpsbach* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé avec nous*

André Kellers
Engelbert Hahn
François Willers
Henry Ries
Henry Parisse
Laurent Haeyer

ACTE DE MARIAGE.

N.º 12

MAIRIE d. Schiefbahn

ARRONDISSEMENT Communal d. Crecet

Le vingt quatre jour du mois de Septembre an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE d. Hubert Hingen

agé de trente six ans, né à Schiefbahn — Dép.t de la Saar
le six du mois de Septembre l'an mil sept cent soixante dix — profession
de Cultivateur — demeurant à Schiefbahn — Dép.t de la Saar, fils légitime
d'Adolphe Hingen — Decede — demeurant à Schiefbahn —
Dép.t de la Saar — et d Johanna Koener —

Et de Catharine Lehmanns.
agée de vingt trois ans, née à Cörschenbroich — Dép.t de la Saar
le vingt neuf du mois de Juillet l'an mil sept cent quatre vingt trois — fille légit.
d'Adolphe Lehmanns — demeurant à Cörschenbroich —
Dép.t de la Saar — et d'Anne Catharine Köhler —

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Schiefbahn

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d. Schiefbahn ; lu
les extraits de naissance de l'époux ; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un

, l'autre l

En présence de Jean Pierre Dappen —

demeurant à Schiefbahn —

Dép.t de la Saar — profession de Cultivateur — âgé de trente cinq

d. Henri Lehmanns — demeurant à —

Dép.t de la Saar — profession de — âgé de vingt cinq

d. Guillaume Bieder — demeurant à —

Dép.t de la Saar — profession de Boulanger — âgé de vingt cinq

d. Guad Schmitz — demeurant à —

Dép.t de la Saar — profession de Cordonier — âgé de cinquante ans.

Après quoi, nous Laurent Hauber Maire d. Schiefbahn — faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux son unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Hubert Hingen
Catharine Lehmanns

Hauber

Schiesbahn 1806

Huppert



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Crèvecoeur

CANTON de Neersen

MAIRIE de Schiesbahn

170/13

A C T E D E M A R I A G E.

Du neuf jour du mois d'octobre mil huit cent six

ACTE DE MARIAGE d'Antoine Lingen

âgé de vingt trois ans, né à Allerath

Dép.t de la Roer

le quatre du mois d'Septembre l'an mil sept cent quatre vingt six profession

d'un journalier demeurant à Allerath Dép.t de la Roer

, fils légitime

d'Antoine Lingen journalier demeurant à Schiesbahn (Allerath)

Dép.t de la Roer et d'Odilia Kraeger sans état

Et de Moïse Charlotte Francke

âgée de vingt huit ans, née à Schiesbahn

Dép.t de la Roer

le huit jour du mois de décembre l'an mil sept cent soixante dix huit fille

légitime d'Charlotte Francke

demeurant à Schiesbahn

Dép.t de la Roer et de Elise Jansen

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Schiesbahn

le vingt huit du mois de Septembre et le cinq d'octobre

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Schiesbahn ; lu

l'extract de naissance des époux ; lu le chapitre six du titre du mariage,

les parons des époux présent de l'acte qui ils ont respectivement lu et lu par eux

le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un, l'autre

En présence de Guillaume Sander

demeurant à Schiesbahn

Dép.t de la Roer profession de boulanger

âgé de vingt trois ans

d'Adolf Krieger

demeurant à Schiesbahn

Dép.t de la Roer profession de pain d'épice

âgé de quarant trois ans

de François Hauber

demeurant à Schiesbahn

Dép.t de la Roer profession de laboureur

âgé de quarant cinq ans

de Jonas Schier

demeurant à Schiesbahn

Dép.t de la Roer profession de fleur de farine

âgé de vingt six ans

Après quoi, nous Maire d Schiesbahn faisant les

fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Signature

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

17014

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Frevete*

CANTON de *Heers*

MAIRIE de *Schiefbahn*

ACTE DE MARIAGE.

Du *17* jour du mois d' *Octobre* mil huit cent *18*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Pierre Schellen*
âgé de *vingt huit* ans, né à *Corsebroich* Dép.t de *la Sauer*
le *vingt* du mois d' *juillet* l'an mil sept cent *soixante dix huit* profession
de *journalier* demeurant à *Schiefbahn* Dép.t de *la Sauer* fils *légitime*
de *Gielis Schellen* demeurant à *Corsebroich*
Dép.t de *la Sauer* et d' *Anne Pieren*

Et de *Marie Sibille Malten*
âgée de *vingt cinq* ans, née à *St. Antoine* Dép.t de *la Sauer*
le *huit* du mois de *janvier* l'an mil sept cent *quatre vingt un* fille *légitime*
de *Antoine Malten Decide* demeurant à *St. Antoine*
Dép.t de *la Sauer* et d' *Anne Gertraud Schmitz*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Schiefbahn*; lu
l' *extrait de naissance* de *époux*; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un
, l'autre l

En présence de *Joseph Westelher* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de *la Sauer* profession de *tailleur* âgé de *soixante cinq ans*
d' *Anna Schmitz* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de *la Sauer* profession de *bon* âgé de *quarant cinq ans*
d' *Germain Grefen* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de *la Sauer* profession de *cultivateur* âgé de *cinquant ans*
d' *Agathe Grefen* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de *la Sauer* profession de *cultivateur* âgé de *quarant huit ans*

Après quoi, nous Maire d *Schiefbahn* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Schiefbahn



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Crevelt*

CANTON de *Neersen*

MAIRIE de *Schiefbahn*

17015

ACTE DE MARIAGE.

Du _____ jour du mois d' *octobre* mil huit cent *Soixante*

ACTE DE MARIAGE de *Laurent Hellings*

âgé de *vingt six* ans, né à *Schiefbahn* Dép.t de la *Roer*
le *deux* jour du mois de *novembre* l'an mil sept cent *soixante neuf* profession
de *journalier* demeurant à *Schiefbahn* Dép.t de la *Roer*, fils *légitime*
de *Mathieu Hellings* demeurant à *Schiefbahn*

Dép.t de la *Roer* et de *Julia Strecken* *deux* *deux*
Et de *Marie Magdalene Klät*
âgée de *vingt huit* ans, née à *Corschen Braich* Dép.t de la *Roer*
le *quint* jour du mois de *septembre* l'an mil sept cent *soixante dix huit* fille
légitime de *de fonds* *deux* *deux* demeurant à *Corschen Braich*
Dép.t de la *Roer* et de *Elisabeth* *deux*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Schiefbahn*

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Schiefbahn*; lu
l' *un* extrait de naissance de *époux*; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un
, l'autre l'

En présence de *Guillaume Lütger* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de la *Roer* profession de *journalier* âgé de *quarant* ans
de *Pierre* *deux* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de la *Roer* profession de *sans état* âgé de *vingt* ans
de *Henri Hellings* demeurant à *St. antone*
Dép.t de la *Roer* profession de *journalier* âgé de *vingt huit* ans
de *Gerard Hamachers* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de la *Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *soixante*

Après quoi, nous _____ Maire d _____ faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Guillaume Lütger

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

11° 16

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Crevelt

CANTON de Neersen

MAIRIE de Schiefbahn

ACTE DE MARIAGE.

Du vingt-trois jour du mois d' octobre mil huit cent soixante

ACTE DE MARIAGE de Pierre Joseph Marcus Dép.t de la Roer
 âgé de vingt huit ans, né à Hollheim
 le huit jour du mois d' septembre l'an mil sept cent soixante dix huit profession
 de journalier demeurant à Wilich Dép.t de la Roer, fils légitime
 de Henrij Marcus demeurant à Hollheim
Dép.t de la Roer et d' Sophie Schiefers

Et de Marie Dietrich Dép.t de la Roer
 âgée de vingt quatre ans, née à Schiefbahn
 le vingt jour du mois de janvier l'an mil sept cent quatre vingt trois filles
légitime de Jean Dietrich Dép.t de la Roer et de Marie Gertraud Straicker
 demeurant à Schiefbahn

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Schiefbahn; lu
 l' extrait de naissance de, époux; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
 la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un
 , l'autre l

En présence de Jean Pierre Susch demeurant à Schiefbahn
Dép.t de la Roer profession de Charpentier âgé de cinquante deux ans
 de Jean Susch demeurant à Schiefbahn
Dép.t de la Roer profession de visserant âgé de cinquante sept ans
 de Jacques Goebels demeurant à Schiefbahn
Dép.t de la Roer profession de ing âgé de cinquante
 de Gerard Schmitt demeurant à Schiefbahn
Dép.t de la Roer profession de Cordonnier âgé de quarante cinq ans

Après quoi, nous Laurent Hauser Maire de Schiefbahn faisant les
 fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
 mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

[Signature]

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Cruet*
CANTON de *Neersen*
MAIRIE de *Schiefbalm*

ACTE DE MARIAGE.

Du *17* jour du mois d' *octobre* mil huit cent *soixante*

ACTE DE MARIAGE d' *Jean Henrij Heijnen*
âgé de *vingt trois* ans, né à *Willeke* Dép.t de *la Roer*
le *vingt un* du mois d' *mars* l'an mil sept cent *quatre vingt six* profession
de *patron* demeurant à *Schiefbalm* Dép.t de *la Roer*, fils *légitime*
de *Lion Heijnen* *Décide* demeurant à *Schiefbalm*
Dép.t de *la Roer* et d' *Anne Margret Janner* *vivante*
Et de *Mlle Marie Sibille Beckers*
âgée de *trente* ans, née à *Aurathmaire Neusen* Dép.t de *la Roer*
le *vingt deux* du mois d' *octobre* l'an mil sept cent *soixante six* fille
légitime de *Jean Beckers* demeurant à *Schiefbalm*
Dép.t de *la Roer* et de *Cristine Jagers*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Schiefbalm*

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d' *Schiefbalm*; lu
l' *acte* extrait de naissance de *l'époux*; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un
, l'autre l'

En présence de *Laurent Kolben* demeurant à *Schiefbalm*
Dép.t de *la Roer* profession de *patron* âgé de *vingt cinq* ans
d' *Vitus Hooges* demeurant à *Schiefbalm*
Dép.t de *la Roer* profession de *Colporteur* âgé de *soixante* ans
de *Jean Reissen* demeurant à *Schiefbalm*
Dép.t de *la Roer* profession de *patron* âgé de *vingt six* ans
d' *Andres Kolben* demeurant à *Schiefbalm*
Dép.t de *la Roer* profession de *patron* âgé de *vingt trois* ans

Après quoi, nous *Andres Kolben* Maire d' *Schiefbalm* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Andres Kolben

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

17018

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Cresville*

CANTON de *Heers*

MAIRIE de *Schiefbahn*

A C T E D E M A R I A G E .

Du *douze* jour du mois d' *Novembre* mil huit cent *six*

A C T E D E M A R I A G E de *Jean Siegers*

âgé de *vingt quatre* ans, né à *Beek* Dép. t de *la Roer*

le *du* mois d' *Novembre* l'an mil sept cent *soixante six* profession

d' *ouvrier* demeurant à *Schiefbahn* Dép. t de *la Roer*, fils *légitime*

d' *la Roer* et d' *la Roer* demeurant à *Beek*

Dép. t de *la Roer* et d'

Et de *Anne Gertrud Lachmeyer*

âgée de *vingt six* ans, née à *Schiefbahn* Dép. t de *la Roer*

le *six* du mois d' *juin* l'an mil sept cent *quatre vingt six* fille

légitime de *Mathieu Lachmeyer* *veuf* demeurant à *Schiefbahn*

Dép. t de *la Roer* et d' *Maria Thérèse*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Schiefbahn*

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Schiefbahn* ; lu

l' *extrait* de naissance de *époux* ; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un, l'autre

En présence de *Guillaume Milnes* demeurant à *Schiefbahn*
Dép. t de *la Roer* profession de *journalier* âgé de *soixante ans*

de *Jean Schmitz* demeurant à *Schiefbahn*
Dép. t de *la Roer* profession de *peintre* âgé de *vingt quatre ans*

de *Jean Adolphe* demeurant à *Schiefbahn*
Dép. t de *la Roer* profession de *cultivateur* âgé de *vingt un ans*

de *Gerard Schmitz* demeurant à *Schiefbahn*
Dép. t de *la Roer* profession de *Cordonnier* âgé de *quarante ans*

Après quoi, nous *Maire* d' *Schiefbahn* faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Guillaume Milnes

Knappert

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

11.19

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Schiefbahn*
CANTON de *Heerlen*
MAIRIE de *Schiefbahn*

ACTE DE MARIAGE.

Du *deux* jour du mois de *Decembre* mil huit cent *Lij*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Jacques Diekers*
âgé de *vingt* ans, né à *Schiefbahn* Dép.t de la *Roer*
le *vingt huit* du mois de *Janvier* l'an mil sept cent *Lij* profession
d. *Chapelier* demeurant à *Wilich* Dép.t de la *Roer*, fils *légitime*
de *Conrad Diekers Dieks* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de la *Roer* et d. *Catherine Lorschein*

Et de *Marie Elise Fischermans*
âgée de *vingt trois* ans, née à *Schief Kleinbroich* Dép.t de la *Roer*
le *vingt neuf* du mois de *Mars* l'an mil sept cent *quatre vingt trois* fille
légitime de *Engelbert Fischermans* demeurant à *Kleinbroich*
Dép.t de la *Roer* et de *Margareth Gens*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Schiefbahn Wilich*.

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Schiefbahn*; lu
l' extrait de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi; contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un
, l'autre l

En présence de *Jean Jenner* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de la *Roer* profession d. *tonnelier* âgé de *soixante ans*
de *Jean Henry Kleckerkes* demeurant à *Wilich*
Dép.t de la *Roer* profession de *journalier* âgé de *quarant trois*
de *Henry Carnans* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de la *Roer* profession de *Charpentier* âgé de *vingt trois ans*
de *Guillaume Hausen* demeurant à *Schiefbahn*
Dép.t de la *Roer* profession de *secrétaire de ville* âgé de *vingt cinq ans*

Après quoi, nous Maire d. *Jean Jenner* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Jean Jenner